

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N°2019.00324**

**RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A L'EPCC CITE DU DESIGN – ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoir :**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190032410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

### **RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A L'EPCC CITE DU DESIGN – ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN**

Depuis 1998, l'École régionale des Beaux-arts de Saint-Étienne, devenue Cité du design, organise la Biennale Internationale Design Saint-Étienne, devenue un évènement sur le design en France. Produites et gérées par la Cité du design, avec le soutien de ses partenaires publics ou privés, les biennales favorisent depuis lors la confrontation entre les innovations générées par les écoles, les grandes agences, les créateurs indépendants, les diffuseurs, les entreprises et une très grande variété de publics. Leurs multiples expositions, conférences, colloques et rencontres constituent un véritable laboratoire du contemporain, fournissant à travers les problématiques du design un éclairage sur les pensées et les enjeux de notre temps.

Compte tenu de ces synergies, et des passerelles établies avec les champs de l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et l'Entreprenariat pilotés par Saint-Etienne Métropole, une collaboration avait été proposée dans le cadre de la direction du projet « Biennale du Design ».

A cet effet, Monsieur Dominique PARET, ingénieur en chef hors classe en contrat à durée indéterminée a été mis à disposition auprès de l'EPCC Cité du Design – Ecole supérieure d'art et design, du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 juin 2019 pour 30 % de son temps complet (délibération du Bureau métropolitain n°2018.00478 du 20/12/2012).

Compte tenu de la nécessité de finaliser le bilan de la Biennale du Design 2019, il est proposé, en accord avec l'agent, de prolonger sa mise à disposition auprès de l'EPCC Cité du Design – Ecole supérieure d'art et design, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et jusqu'au 30 septembre 2019 pour 20 % de son temps complet.

Cette mise à disposition prendra effet sur la base d'une convention aux termes de laquelle l'EPCC Cité du Design – Ecole supérieure d'art et design s'engage à rembourser les traitements et charges correspondants sur la base d'un titre de recettes émis par Saint-Etienne Métropole. Les décisions relatives à la situation administrative de l'agent seront prises par Saint-Etienne Métropole, y compris les décisions relatives au temps de travail, aux congés annuels, etc...

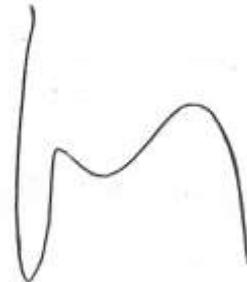
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions de l'agent précité,**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines de l'exercice 2019.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD